

ADRESSES ET N° UTILES

Pour toute urgence, appelez le — — —	112
n° prioritaire sur le téléphone portable	
n° fonctionnant aussi sur le téléphone fixe	
SAMU	15
Pompiers	18
Police	17
Gendarmerie de Dombasle	03 83 48 20 47
Centre anti poison de Nancy	03 83 32 36 36
ERDF urgence dépannage électricité	09 72 67 50 54
SAUR distribution de l'eau	03 55 66 45 00
Trésorerie de St Nicolas de Port	03 83 48 11 46
SOS Amitié Lorraine	03 83 35 35 35
Correspondant Est Républicain	06 47 38 98 09
Mme BERNARDIN Mélanie	
Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois	03 83 45 23 32 www.cc-seletvermois.fr
Syndicat Intercommunal des Eaux (S.I.E)	03 83 46 52 78
Du plateau du Vermois	
Mairie de Coyviller	03 83 46 65 98
3 rue de la mairie	

Pour rappel : horaires de la permanence de mairie hors vacances :
Le mardi de 9 h à 17 h (pause repas entre 12 h et 14 h), le samedi
matin de 8 h à 9 h 30.



COYVILLER INFOS

Décembre 2016

MOT DE M. LE MAIRE

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année, l'occasion pour moi de faire un bref bilan des réalisations sur l'année écoulée.

2017 verra la fin du PLU, nous travaillons avec mon équipe sur le zonage et le règlement. Nous avançons pour mener à bien ce lourd dossier. Comme vous avez pu le constater, l'éclairage public avec son passage en LED prend forme, la totalité des supports devrait être changée début du premier trimestre.

Je voudrais souligner l'implication des villageois, petits et grands, pour la plantation du nouveau verger communal. Beaucoup de personnes ont répondu "présent" et n'ont pas hésité à retrousser les manches. Je les remercie et les invite d'ores et déjà à renouveler cette opération pour d'autres plantations qui viendront continuer à embellir notre village.

Mon conseil municipal et moi-même, les membres du CCAS vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous, début janvier pour la traditionnelle cérémonie des vœux.



TRAVAUX REALISÉS EN ÉTÉ ET AUTOMNE **2016**

- L'élaboration du PLU qui demande beaucoup de travail et d'investissement humain et financier,
- Début des travaux concernant l'éclairage public,
- Achat de matériel divers : désherbeur thermique, nettoyeur haute-pression ...

TRAVAUX A VENIR

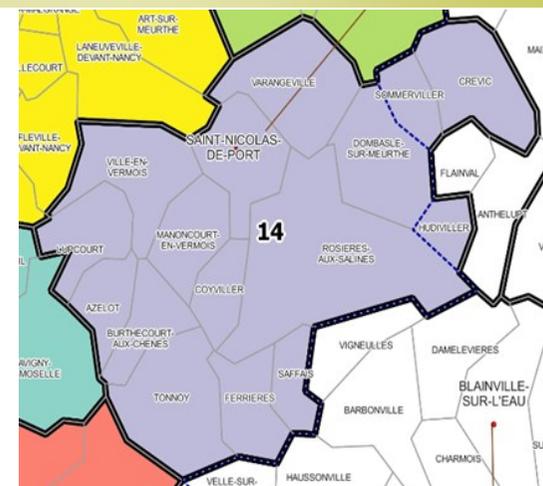
- Réfection de la sonnerie de l'Eglise du Village par l'entreprise BODET de Saint Nicolas de Port,
- Réfection d'ouvrages divers d'assainissement sur la commune par l'entreprise BONINI de Vincey,
- Continuité des travaux d'éclairage public.

Orange nous prévient de l'enlèvement de la cabine téléphonique dans le courant de l'année 2017.

Pour devoir les vider régulièrement, je rappelle que les poubelles installées près du cimetière et près du conteneur à verre ne doivent servir qu'à y déposer, pour celle du cimetière, des papiers ou objets divers trouvés sur votre chemin ou pour celle près du conteneur, des capsules de bouteilles (et surtout pas des débris de pare-brise).



Périmètre définitif au 1er janvier 2017



Le périmètre s'agrandit, les compétences aussi.

Certaines compétences sont obligatoires à compter du 1er janvier 2017 :

- Promotion du tourisme : accueil, information, animation et orientation.
- Développement économique : création, gestion et entretien des zones d'activités économiques

Les élus ont également décidé d'exercer volontairement d'autres compétences :

- Création et entretien et exploitation des bornes de recharges pour les véhicules électriques ou hybrides
- Organisation de la mobilité (transport)
- Education populaire
- Aide aux associations

Nouveau tarif à l'Atrium au 1er janvier 2017 pour les personnes en situation de handicap (affiché en Mairie sur tableau extérieur).

Pleins d'autres informations sur le bulletin Bleu, Blanc, Vert distribué début décembre.

Taille de haies par les employés

De la COM COM



Remise en état de l'abri-bus



PLAN LOCAL D'URBANISME



**Première réunion publique
du 14 septembre 2016**

Beaucoup de personnes
intéressées.

L'élaboration de notre PLU progresse. Le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal. Le plan de zonage identifiant les grandes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) a été étudié pour une harmonisation de notre village et le bien-vivre de chacun.

Actuellement nous étudions le règlement pour « dicter » ce qui est autorisé, les conditions à respecter, etc Il définit les règles qui s'appliqueront aux constructions et à l'ensemble du territoire.

Un cahier de concertation est toujours à votre disposition en mairie.

Prochaine réunion publique le 8 mars 2017 à 18 heures.

QUELQUES INFORMATIONS

Prochaines élections :

En 2017, nous serons sollicités pour faire connaître nos souhaits pour notre avenir.

Election Présidentielle : les dimanches 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives : les dimanches 11 et 18 juin 2017 pour désigner les députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Dans quel cas s'inscrire sur les listes électorales :

- Vous venez d'emménager à Coyviller : votre démarche doit se faire au plus tard le 31 décembre 2016
- Vous venez d'avoir 18 ans ou vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins prévus en 2017 : vous êtes inscrits d'office sous réserve que vous vous soyez fait recenser en mairie en vue de la journée « défense et citoyenneté ». Vous n'avez donc pas de démarche à faire.

Renouvellement des cartes nationales d'identité prorogées en cas de voyage :

Si vous devez voyager à l'étranger (certains pays n'acceptent pas les cartes d'identité « périmées ») bien qu'encore valables chez nous, les services de la Préfecture renouvelleront les cartes de plus de 10 ans et moins de 15 ans sur présentation d'un justificatif de déplacement (titre de transport, réservation ou devis d'une agence de voyage, justificatif ou réservation d'hébergement, attestation de l'employeur). Une copie devra être jointe au dossier de demande de carte d'identité nationale.

Rappel Boîte aux lettres « MAIRIE » : Elle est réservée aux habitants qui voudraient y déposer des documents en dehors des heures de permanence.

Les sacs jaunes : Ils sont toujours à votre disposition en Mairie, vous pouvez les retirer les jours de permanence.

CCAS

Un grand nombre de personnes âgées de plus de 65 ans ont pu bénéficier, selon leur souhait, d'une petite virée à Strasbourg le 17 septembre (visite de la cathédrale, repas et petit tour en bateau au cœur de la ville) ou d'un panier garni remis le 10 décembre lors du goûter annuel organisé par le CCAS. Ils ont été très heureux de se retrouver.



Plantation du verger communal

Des plus jeunes aux plus âgés, tous y étaient !!



Ça s'est passé à COYVILLER

14 juillet 2016



11 Novembre 2016



Un grand merci à tous pour votre implication dans la vie de notre Commune

Nouveau jouet (que vous recevrez peut-être à Noël) : les drones. Quelques règles à respecter :

Je ne survole pas les personnes, ni un espace public en agglomération, je respecte la vie privée,

Je respecte les hauteurs maximales de vol,

Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise donc pas la nuit,

Je ne l'utilise pas près des aérodromes et ne survole pas les sites sensibles ou protégés,

Je ne diffuse pas mes prises de vue sans autorisation des personnes concernées et n'en fais pas commerce

Je vérifie comment je suis assuré pour cette activité.



Objets encombrants : Le 3 avril et le 2 octobre 2017

Cérémonie des vœux : Le 15 janvier 2017 à 11 heures à la Mairie.

Horaires Mairie : pour rappel les heures de permanence de la mairie sont le mardi de 15h à 17h et le samedi de 8h à 9h30.

La mairie sera fermée les samedis 17 et 24 décembre et le mardi 27 décembre. Une permanence sera assurée le 31 décembre de 8 h à 9 h 30 (pour inscriptions sur les listes électorales)

***Nous voilà en hiver.
C'est beau mais soyons prudents***



La conduite durant la saison froide ne s'improvise pas!

L'étape première est de vérifier l'état général de son véhicule (pneus, feux de signalisation, la batterie, les essuie-glaces) et d'une bonne visibilité. Dans nos régions enneigées, il est fortement recommandé d'équiper son véhicule de pneus adaptés. Prévoir une lampe de poche, des vêtements chauds, des gants, couvertures mais aussi eau et nourriture peut éviter bien des problèmes en cas d'arrêt prolongé.

Soyons prudents

A certaines périodes de l'année et plus particulièrement en période hivernale surviennent des épisodes de pollution. La formation de ces pics est due à la fois :

- à la présence d'émissions polluantes (rejet de particules et d'oxyde d'azote liés au chauffage, aux transports ...)
- Des conditions météorologiques favorisant l'accumulation des polluants et limitant leur dispersion par manque de vents ou vents faibles par exemple.

Les personnes les plus vulnérables : les femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques ou souffrant de maladies cardiovasculaires, d'insuffisance cardiaque ou respiratoires.

Il faut malgré tout continuer à aérer et ventiler son domicile sauf en cas, bien sûr, de pollution par accident industriel.

Il est également recommandé de réduire les activités physiques d'intensité élevée.

L'habitacle d'un véhicule ne protège pas de la pollution . Il est donc conseillé d'aérer son véhicule régulièrement en dehors de la proximité d'autres sources polluantes (trafic dense, tunnels ...).

Couvrez vous bien et bonne santé !

Avec l'hiver arrivent aussi les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Il faut donc essayer de palier à ces risques par un contrôle de nos appareils de chauffage, chauffe-eau, cuisinières, poêles, cheminées, tous les jours aérer 10 minutes son logement et ne pas obstruer les sorties et entrées d'air et respecter les consignes d'installation des appareils à combustion. Si malgré toutes ces préventions, vous vous sentez mal, n'hésitez pas à appeler le 112 (numéro d'urgence) depuis votre portable, le 18 (sapeurs pompiers) ou le 15 (SAMU)